Demande d'autorisation d'absence en formation des fonctionnaires stagiaires (enseignants et CPE) en parcours adaptés 2d degré

Cette demande doit impérativement respecter un délai de prévenance de 7 jours ouvrés, être accompagnée de tout élément la justifiant, et être adressée à : *fostag.2d.inspe@univ-orleans.fr*

- Une demande = une date ; en cas de demande sur plusieurs dates, compléter et transmettre autant de formulaires que nécessaire

Rappel : conformément aux accords passés entre l'INSPÉ, organisme de formation, et le Rectorat, employeur, seules les absences pour assister à un conseil de classe ou réunion parents professeurs seront accordées (cf livret du fonctionnaire stagiaire).

- Date de la demande :
- Nom :
- Prénom :
- Discipline :

» Etablissement d'affectation :

- Nom :
- Adresse :

» Absence demandée :

- Date d'absence :
- Enseignements concernés :

  Questions Professionnalisantes Problématisées / Précisez l'intitulé de l'enseignement :

  Disciplinaire / Précisez l'intitulé de l'enseignement :

- Motif de l'absence (merci de joindre tous les documents justificatifs) :

Cadre réservé à l'administration

» Demande acceptée refusée

Motif :

Florence GIRY, Responsable pédagogique du Diplôme Interuniversitaire 2d Degré - DIU 2D (formation des fonctionnaires stagiaires en parcours adapté 50%) - INSPÉ Centre Val de Loire